

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00053 Numéro SIREN : 577 250 533 Nom ou dénomination : SABLE DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 7627



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SABLE DISTRIBUTION

La Tuilerie, Route du Mans
72300 SOLESMES

S.A.S. au capital de 1 100 000 €
R.C.S. LE MANS 577 250 533

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mars 2020 au 28 Février 2021

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Jean-René Tessier

93E5E53ESC1445F...

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SABLE DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Mars 2020 au 28 Février 2021.**

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	30 373 735 €
■ Chiffre d'affaires	69 332 334 €
■ Bénéfice net comptable	1 390 800 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,
Le 15/06/2021



Laëtytia BOUDET



Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois			Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	41 961 243	23 103 081	18 858 161	20 227 986
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	368 080	89 329	278 751	281 252
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	94 363	89 329	5 033	7 535
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 908 011	23 013 751	9 894 259	11 379 055
TERRAINS	2 266 619	424 588	1 842 030	1 924 922
CONSTRUCTIONS	21 444 226	15 507 168	5 937 058	7 029 606
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 403 859	4 787 784	1 616 074	2 059 885
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 554 659	2 294 209	260 449	332 449
AVANCES ET ACOMPTES	238 646		238 646	32 190
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 685 151		8 685 151	8 567 678
PARTICIPATIONS	6 241 160		6 241 160	6 241 160
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 063 219		1 063 219	961 432
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 182 646		1 182 646	1 175 177
PRETS	11 277		11 277	9 435
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	186 846		186 846	180 471
ACTIF CIRCULANT	11 639 982	124 408	11 515 573	10 754 525
STOCKS ET EN-COURS	5 705 206		5 705 206	5 782 340
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 433		62 433	65 284
MARCHANDISES	5 642 773		5 642 773	5 717 056
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	39 872		39 872	39 872
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 475 902	7 768	2 468 133	2 150 008
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	682 312	5 436	676 876	478 347
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 793 589	2 332	1 791 257	1 671 660
CREANCES DIVERSES (3)	716 875	116 639	600 236	681 231
DISPONIBILITES	2 511 021		2 511 021	1 859 649
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	191 103		191 103	241 422
TOTAL GENERAL	53 601 225	23 227 489	30 373 735	30 982 511
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an			1 063 221	961 435



BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 502 064	12 505 930
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 912	5 626 912
RESERVES	4 384 351	4 539 957
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	4 274 351	4 429 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 390 800	1 239 060
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>12 502 064</i>	<i>12 505 930</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	168 337	157 321
PROVISIONS POUR RISQUES	168 337	157 321
DETTES (1)	17 703 334	18 319 259
DETTES FINANCIERES (2)	9 424 676	10 565 803
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	8 568 328	10 256 954
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	856 348	308 848
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 030	3 010
DETTES D'EXPLOITATION	8 136 347	7 586 718
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 969 284	4 371 734
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 952 536	3 062 716
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	214 526	152 268
DETTES DIVERSES	127 372	134 051
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	81 588	92 328
AUTRES DETTES DIVERSES	45 784	41 722
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 908	29 676
TOTAL GENERAL	30 373 735	30 982 511
(1) Dont à plus d'un an	6 145 865	7 100 189
Dont à moins d'un an	11 557 468	11 219 070
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 130 981	1 931 577



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	70 211 533	72 801 700
VENTES DE MARCHANDISES	68 102 352	70 467 098
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	47 519	42 401
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 182 462	1 226 431
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>69 332 334</i>	<i>71 735 930</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	44 755	49 799
TRANSFERTS DE CHARGES	226 711	323 213
AUTRES PRODUITS	607 732	692 756
CHARGES D'EXPLOITATION	67 506 685	70 704 247
ACHATS DE MARCHANDISES	51 966 704	54 411 455
VARIATION DES STOCKS	74 283	499 875
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	205 938	208 944
VARIATION DES STOCKS	2 851	(12 335)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 719 882	4 651 568
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	959 151	1 069 013
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 928 038	5 983 651
CHARGES SOCIALES	1 586 209	1 776 757
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 835 492	2 038 939
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	118 906	7 225
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	47 275	42 683
AUTRES CHARGES	61 953	26 467
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 704 847	2 097 452
PRODUITS FINANCIERS	18 902	15 480
PARTICIPATIONS	11 787	11 895
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 523	1 913
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	858	867
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	3 732	804
CHARGES FINANCIERES	114 620	144 708
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	114 138	144 636
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	481	72
RESULTAT FINANCIER	(95 718)	(129 228)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 609 129	1 968 224



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 639	73 597
SUR OPERATIONS DE GESTION	14 939	73 580
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 700	17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 144	3 994
SUR OPERATIONS DE GESTION	77 500	3 978
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 500	16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	45 143	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(107 505)	69 603
PARTICIPATION DES SALAIRES	574 082	376 513
IMPOTS SUR LES BENEFICES	536 742	422 254
BENEFICE NET COMPTABLE	1 390 800	1 239 060
<i>Total des produits</i>	<i>70 247 074</i>	<i>72 890 778</i>
<i>Total des charges</i>	<i>68 856 274</i>	<i>71 651 717</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	11 787	11 895
Charges financières concernant les entreprises liées	13 008	14 552

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996	117 461
*Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992	156 255
		273 716

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	368 081			368 081
Immobilisations corporelles	33 852 048	388 415	1 332 452	32 908 012
Immobilisations financières - titres	7 416 339	7 468		7 423 807
Immobilisations financières - créances	1 151 340	110 004		1 261 344
	42 787 807	505 888	1 332 452	41 961 243

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 828	2 501		89 330
Immobilisations corporelles	22 472 993	1 871 711	1 330 952	23 013 752
	22 559 821	1 874 212 (*)	1 330 952	23 103 081
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 584 325		
. dégressive		251 167		
. exceptionnelle		38 720		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	157 322	53 698	42 683	168 337
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	7 574	118 907	2 073	124 408
	164 896	172 605 (*)	44 756 (*)	292 745
(*) Dont :				
. exploitation		166 182	44 756	
. financier				
. exceptionnel		6 423		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	42 683
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(*) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 115 K€. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond également à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 47 K€ et à un litige prud'homal de 6k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 261 344	1 063 222	198 122
Acomptes versés sur commandes	39 872	39 872	
Créances d'exploitation	2 475 902	2 475 902	
Créances diverses	716 876	716 876	
Charges constatées d'avance	191 104	191 104	
	4 685 098	4 486 976	198 122

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 134 398	1 134 398		
Emprunts bancaires (1)	7 433 930	1 341 767	3 989 206	2 102 957
Emprunts & dettes financières divers (2)	856 348	802 646		53 702
Avances, acompte reçus sur commandes	2 030	2 030		
Dettes d'exploitation	8 136 347	8 136 347		
Dettes diverses	127 373	127 373		
Produits constatés d'avance	12 908	12 908		
	17 703 334	11 557 469	3 989 206	2 156 659

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 416

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 331 781

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 219 200

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 802 646

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	53 372 239
- Drive	5 977 132
- Station-Service	9 982 963
	<u>69 332 334</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	23
- Employés	<u>213</u>
	245

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	90	-
Frais litiges recours juridique sur taux AT	77 410	-
Dotations aux amortissements exceptionnels – Mise au rebut	38 719	-
Provision litige prud'homal	6 423	-
Cession d'immobilisations corporelles	1 500	1 700
Remboursement TICFE 2018	-	14 939
	<u>124 144</u>	<u>16 639</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	287 004
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	287 078
	<u>574 082</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SABLE EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	707 822
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 171 080
	<u>536 742</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	211 607
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	216 290

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur construction, nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel ...) pour un montant de 7 433 930 €.

Dettes garanties par des sûretés personnelles**1 752 701 €**

Les emprunts à moyen et long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (cautionnement solidaire de la société SABLE EXPANSION et SCI TESSIER) à hauteur de 1 752 701 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 916 235	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 169 018	1 169 018
Emprunts obtenus non encaissés	505 918	505 918
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 29.12 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 471 496 €

Entreprises liées

	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	E.U.R.L. LA TUILERIE	S.A.S. SABLE EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	339 645	-
Créances rattachées à des participations	965 339	26 163	71 717	-
Prêts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	695 323
Produits de participation	10 668	303	133	-
Autres produits financiers	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	13 008

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	E.U.R.L. LA TUILERIE
	72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653	72 300 SOLESMES
Capital	7 622	1 600	114 337
Réserves et RAN avant affectation du résultat	87 049	1 821 555	11 434
Quote-part du capital détenu	100 %	99.00 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Prêts et avances consentis	954 671	25 861	71 584
Cautions & avals donnés			
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	150 977	339 329	207 248
Résultat du dernier exercice clos	- 3 158	178 467	57 611
Dividendes encaissés			

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SABLE EXPANSION

La Tuilerie – Route du Mans

72 300 SOLESMES

R.C.S. : LE MANS 399 344 522

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SABLE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros
Siège social : Route du Mans
72300 SOLESMES
577 250 533 RCS LE MANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 AOÛT 2021
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2021 s'élevant à 1 390 800,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 390 800,34 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 3 865,66 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 1 394 666,00 euros

A titre de dividendes 1 394 666,00 euros
Soit 13,00 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 52,00 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 394 614,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
28/02/2018	2 574 768 €	107 282	96 €	2 574 672 €
28/02/2019	1 394 666 €	107 282	52 €	1 394 614 €
29/02/2020	1 394 666 €	107 282	52 €	1 394 614 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 août 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Jean-René TESSIER

DocuSigned by:

93E5E53E5C1445F...



5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3
T : +33(0) 2 40 50 12 61

SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 €uros
Siège social : La Tuilerie – Route du Mans
72300 SOLESMES

RCS LE MANS 577 250 533

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 28 février 2021

SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 €uros

Siège social : La Tuilerie – Route du Mans

72300 SOLESMES

RCS LE MANS 577 250 533

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2021

A l'Assemblée Générale de la société SABLE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SABLE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SABLE DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

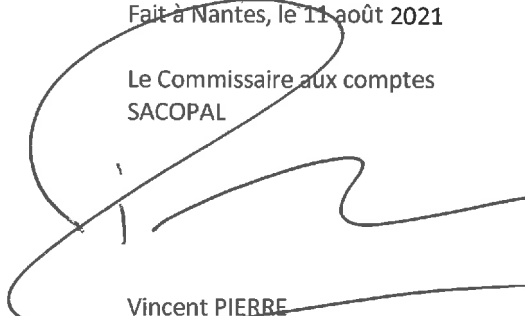
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 11 août 2021

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE

BILAN

ACTIF	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois			Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	41 961 243	23 103 081	18 858 161	20 227 986
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	368 080	89 329	278 751	281 252
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	94 363	89 329	5 033	7 535
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 908 011	23 013 751	9 894 259	11 379 055
TERRAINS	2 266 619	424 588	1 842 030	1 924 922
CONSTRUCTIONS	21 444 226	15 507 168	5 937 058	7 029 606
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 403 859	4 787 784	1 616 074	2 059 885
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 554 659	2 294 209	260 449	332 449
AVANCES ET ACOMPTES	238 646		238 646	32 190
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 685 151		8 685 151	8 567 678
PARTICIPATIONS	6 241 160		6 241 160	6 241 160
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 063 219		1 063 219	961 432
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 182 646		1 182 646	1 175 177
PRETS	11 277		11 277	9 435
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	186 846		186 846	180 471
ACTIF CIRCULANT	11 639 982	124 408	11 515 573	10 754 525
STOCKS ET EN-COURS	5 705 206		5 705 206	5 782 340
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 433		62 433	65 284
MARCHANDISES	5 642 773		5 642 773	5 717 056
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	39 872		39 872	39 872
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 475 902	7 768	2 468 133	2 150 008
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	682 312	5 436	676 876	478 347
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 793 589	2 332	1 791 257	1 671 660
CREANCES DIVERSES (3)	716 875	116 639	600 236	681 231
DISPONIBILITES	2 511 021		2 511 021	1 859 649
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	191 103		191 103	241 422
TOTAL GENERAL	53 601 225	23 227 489	30 373 735	30 982 511
(1) Dont droit au bail			1 063 221	961 435
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	12 502 064	12 505 930
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 912	5 626 912
RESERVES	4 384 351	4 539 957
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	4 274 351	4 429 957
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 390 800	1 239 060
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>12 502 064</i>	<i>12 505 930</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	168 337	157 321
PROVISIONS POUR RISQUES	168 337	157 321
DETTES (1)	17 703 334	18 319 259
DETTES FINANCIERES (2)	9 424 676	10 565 803
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	8 568 328	10 256 954
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	856 348	308 848
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 030	3 010
DETTES D'EXPLOITATION	8 136 347	7 586 718
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 969 284	4 371 734
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 952 536	3 062 716
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	214 526	152 268
DETTES DIVERSES	127 372	134 051
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	81 588	92 328
AUTRES DETTES DIVERSES	45 784	41 722
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 908	29 676
TOTAL GENERAL	30 373 735	30 982 511
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	6 145 865 11 557 468	7 100 189 11 219 070
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 130 981	1 931 577

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	70 211 533	72 801 700
VENTES DE MARCHANDISES	68 102 352	70 467 098
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	47 519	42 401
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 182 462	1 226 431
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	69 332 334	71 735 930
REPRISES SUR PROVISIONS	44 755	49 799
TRANSFERTS DE CHARGES	226 711	323 213
AUTRES PRODUITS	607 732	692 756
CHARGES D'EXPLOITATION	67 506 685	70 704 247
ACHATS DE MARCHANDISES	51 966 704	54 411 455
VARIATION DES STOCKS	74 283	499 875
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	205 938	208 944
VARIATION DES STOCKS	2 851	(12 335)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 719 882	4 651 568
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	959 151	1 069 013
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 928 038	5 983 651
CHARGES SOCIALES	1 586 209	1 776 757
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 835 492	2 038 939
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	118 906	7 225
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	47 275	42 683
AUTRES CHARGES	61 953	26 467
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 704 847	2 097 452
PRODUITS FINANCIERS	18 902	15 480
PARTICIPATIONS	11 787	11 895
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 523	1 913
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	858	867
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	3 732	804
CHARGES FINANCIERES	114 620	144 708
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	114 138	144 636
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	481	72
RESULTAT FINANCIER	(95 718)	(129 228)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 609 129	1 968 224



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 28/02/21 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/20 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 639	73 597
SUR OPERATIONS DE GESTION	14 939	73 580
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 700	17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 144	3 994
SUR OPERATIONS DE GESTION	77 500	3 978
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 500	16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	45 143	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(107 505)	69 603
PARTICIPATION DES SALAIRES	574 082	376 513
IMPOTS SUR LES BENEFICES	536 742	422 254
BENEFICE NET COMPTABLE	1 390 800	1 239 060
<i>Total des produits</i>	<i>70 247 074</i>	<i>72 890 778</i>
<i>Total des charges</i>	<i>68 856 274</i>	<i>71 651 717</i>
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	11 787	11 895
Charges financières concernant les entreprises liées	13 008	14 552

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation d'épidémie Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	6 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10 euros.

Fonds commercial

*Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996	117 461
*Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992	156 255
		273 716

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	368 081			368 081
Immobilisations corporelles	33 852 048	388 415	1 332 452	32 908 012
Immobilisations financières - titres	7 416 339	7 468		7 423 807
Immobilisations financières - créances	1 151 340	110 004		1 261 344
	42 787 807	505 888	1 332 452	41 961 243

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	86 828	2 501		89 330
Immobilisations corporelles	22 472 993	1 871 711	1 330 952	23 013 752
	22 559 821	1 874 212 (*)	1 330 952	23 103 081
(*) Dont dotation : . linéaire		1 584 325		
. dégressive		251 167		
. exceptionnelle		38 720		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	157 322	53 698	42 683	168 337
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	7 574	118 907	2 073	124 408
	164 896	172 605 (*)	44 756 (*)	292 745
(*) Dont : . exploitation		166 182	44 756	
. financier				
. exceptionnel		6 423		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	42 683
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

(*) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 115 K€. Le 11 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes. Le délai d'appel n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges a été maintenue.

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond également à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 47 K€ et à un litige prud'homal de 6k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 261 344	1 063 222	198 122
Acomptes versés sur commandes	39 872	39 872	
Créances d'exploitation	2 475 902	2 475 902	
Créances diverses	716 876	716 876	
Charges constatées d'avance	191 104	191 104	
	4 685 098	4 486 976	198 122

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 134 398	1 134 398		
Emprunts bancaires (1)	7 433 930	1 341 767	3 989 206	2 102 957
Emprunts & dettes financières divers (2)	856 348	802 646		53 702
Avances, acompte reçus sur commandes	2 030	2 030		
Dettes d'exploitation	8 136 347	8 136 347		
Dettes diverses	127 373	127 373		
Produits constatés d'avance	12 908	12 908		
	17 703 334	11 557 469	3 989 206	2 156 659

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 416

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 331 781

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 219 200

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 802 646

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	53 372 239
- Drive	5 977 132
- Station-Service	9 982 963
	<u>69 332 334</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	23
- Employés	<u>213</u>
	245

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	90	-
Frais litiges recours juridique sur taux AT	77 410	-
Dotations aux amortissements exceptionnels – Mise au rebut	38 719	-
Provision litige prud'homal	6 423	-
Cession d'immobilisations corporelles	1 500	1 700
Remboursement TICFE 2018	-	14 939
	<u>124 144</u>	<u>16 639</u>

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	287 004
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	287 078
	<u>574 082</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SABLE EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	707 822
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 171 080
	<u>536 742</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	211 607
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 26.5 %)	216 290

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (hypothèque sur construction, nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel ...) pour un montant de 7 433 930 €.

Dettes garanties par des sûretés personnelles

1 752 701 €

Les emprunts à moyen et long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (cautionnement solidaire de la société SABLE EXPANSION et SCI TESSIER) à hauteur de 1 752 701 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 916 235	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 169 018	1 169 018
Emprunts obtenus non encaissés	505 918	505 918
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90 % (*) (**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 29.12 %) ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 471 496 €

Entreprises liées

	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	E.U.R.L. LA TUILERIE	S.A.S. SABLE EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	339 645	-
Créances rattachées à des participations	965 339	26 163	71 717	-
Prêts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	695 323
Produits de participation	10 668	303	133	-
Autres produits financiers	-	-	-	-
Charges financières	-	-	-	13 008

Filiales & participations à plus de 50 %	S.C.I. TESSIER 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	S.N.C. MONNET 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653	E.U.R.L. LA TUILERIE 72 300 SOLESMES
Capital	7 622	1 600	114 337
Réserves et RAN avant affectation du résultat	87 049	1 821 555	11 434
Quote-part du capital détenu	100 %	99.00 %	100 %
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584	339 645
Prêts et avances consentis	954 671	25 861	71 584
Cautions & avals donnés			
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	150 977	339 329	207 248
Résultat du dernier exercice clos	- 3 158	178 467	57 611
Dividendes encaissés			

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SABLE EXPANSION

La Tuilerie – Route du Mans

72 300 SOLESMES

R.C.S. : LE MANS 399 344 522

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.